ABIGESTIM

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 €
Siège social : 29, avenue Hoche – 75008 Paris
914 695 689 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026 à 16h30

PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt-six et le vingt-neuf Juin à seize heure trente,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée **ABIGESTIM**, au capital de 100.000 € divisé en deux cents (100) actions d'une valeur nominale de mille euros chacune (1000 €) ont décidé de procéder au siège social, à une assemblée générale ordinaire présidée par Monsieur Alexandre BIBAS en sa qualité de Président.

Sont présents :

- **M. Alexandre BIBAS** à concurrence .....398 actions
- **SAS BGK Business Global Key** .....200 actions
- **SAS CLV3** à concurrence .....2 actions
- **SAS FONCIERE SAM** à concurrence .....198 actions

Sont absent :

- **SAS CLV** à concurrence .....1 actions
- **SAS FINABIMAC** à concurrence .....200 actions
- **M. Marc-Albert CHAIGNEAU** à concurrence .....1 actions

Au regard des Articles 23 et 24 des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple pour les Assablées statuant à titre Ordinaire. Le Président constat que les actionnaires présents représentant la majorité simple et que l'assemblée est, en conséquence, habilitée à délibérer.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de la SAS CO FUND III de ses fonctions de Directeur Général,
- Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoir pour formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte, personne ne demandant la parole, celui-ci met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de la SAS CO FUND III. L'assemblée lui donne quitus pour sa gestion. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, est adoptée à **la majorité**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée accepte la démission de M. Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président. L'assemblée lui donne quitus pour sa gestion. Cette décision prend effet à compter de la présente assemblée générale.

Cette résolution, est adoptée à **la majorité**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire, décide de nommer :

CO FUND III, société par actions simplifiée, au capital de 468.750 €, dont le siège social est situé à 29 avenue Hoche - 75008 Paris, immatriculée RCS Paris 751 754 201, en qualité de Présidente de la société, à compter de ce jour pour un mandat d'une durée indéterminée.

Elle représentera la société à l'égard des tiers et est investie des pouvoirs les plus étendus en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi et les Statuts attribuent aux actionnaires.

CO FUND III déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour exercer lesdites fonctions.

Cette résolution, est adoptée à **la majorité**.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant à titre Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres formalités qu'il appartiendra de faire.

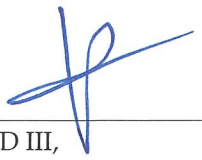
Cette résolution, est adoptée à **la majorité**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-sept heure quinze minutes.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président, le Président sortant et les actionnaires présents.



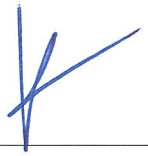
M. Alexandre BIBAS,
Actionnaire et Président sortant



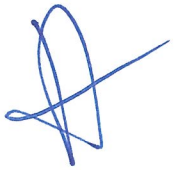
SAS CO FUND III,
Nouveau Président
Représentée par M. Alexandre BIBAS



SAS BGK,
Actionnaire
Représentée par M. Alexandre BIBAS



SAS CLV3,
Actionnaire
Représentée par SAS ABIGESTIM
Représentée par SAS CO FUND III
Représentée par M. Alexandre BIBAS



SAS FONCIERE SAM,
Actionnaire
Représentée par SAS ABIGESTIM
Représentée par SAS CO FUND III
Représentée par M. Alexandre BIBAS

(*) Bon pour accord des fonctions de Président